

## DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202409-112

Du 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Sablières, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, LAPORTE Jean-Pierre, BERRES Thierry, MOZZATTI Albert, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : GONTIER Philippe (pouvoir de DEYDIER BASTIDE Jean Marc), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), SALEL Matthieu (pouvoir de CHOTIN Marie Hélène), PRANDI Patrice (pouvoir de BELVA Nathalie).

Ont participé : HOURS Roland

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoir : 8

Date de la convocation 19 septembre 2024

A été élu secrétaire : CHABANE Francis

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : APPEL A PROJETS « JEUNESSE » DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE 2023 : DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le Département de l'Ardèche, soutient des projets portés par les collectivités signataires d'une Convention Territoriale Globale, pour des actions innovantes qui favorisent les transversalités entre la culture, le sport, l'engagement dans le cadre d'une politique jeunesse.

La Communauté de communes du pays Beaume-Drobie sollicite le Département pour une subvention de 15 000 € afin de soutenir 3 projets :

Le Service Jeunesse Itinérant

Le service jeunesse Itinérant accueille tous les jeunes à partir de leur entrée au collège et jusqu'à 17 ans à « l'appart » à Joyeuse et lors de temps d'accueil au Collège de Joyeuse. Un accompagnement aux projets peut être mis en place pour les jeunes majeurs jusqu'à 25 ans. Il accompagne les jeunes vers l'autonomie, l'émancipation et l'engagement citoyen en assurant le suivi et l'accompagnement de projets individuels ou collectifs. La communauté de communes, par convention de gestion, délègue la gestion de ce service au centre socioculturel le ricochet.

Budget de l'action : 45 019 € Subvention demandée : 10 758 €

Passer ton Bafa !

Passer ton Bafa ! est un dispositif qui permet d'accompagner les jeunes vers l'emploi à travers la mise en place d'un parcours facilité pour passer le Bafa. Un partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) permet d'organiser des stages dédiés à cinq collectivités du sud Ardèche inscrites dans cette démarche dans leur centre de formation à Meyras.

La CDC Beaume Drobie accompagne 6 jeunes par an dans leur parcours de formation Bafa : une aide financière directe de 450€ par jeune pour la participation au coût de formation, un accompagnement des jeunes pendant tout le cycle de formation (aide administrative, pédagogique, suivi de formation, etc.), un accueil des jeunes en stage pratique de 14 jours avec une rémunération en CEE de 35€/jour.

Ces jeunes reviennent pour la plupart travailler dans les structures du territoire une fois diplômés, ce qui permet notamment de d'apporter une solution à la pénurie d'animateurs.

Budget de l'action : 7 140 € Subvention demandée : 2 142 €

Point information jeunesse

Le Point Information Jeunesse est labélisé par le ministère de la jeunesse pour informer les jeunes en mettant à leur disposition l'ensemble des ressources produites par le CIDJ (Centre d'Information et Documentation Jeunesse), le CRIJ (Centre Régional de l'Information Jeunesse) et les informations locales

La Communauté de communes Beaume-Drobie conventionne avec la Mission Locale Ardèche Méridionale pour porter le PIJ Beaume Drobie qui intervient au collège Vallée de la Beaume et à « l'appart » des jeunes.

Budget de l'action : 7 000 € Subvention demandée : 2 100 €

Le conseil communautaire,

Ouïe l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Acter** les actions du dossier de candidature à l'appel à projets « Jeunesse » du Département de l'Ardèche,

**Approuver** le budget et le plan de financement des actions du dossier,

**Autoriser** le Président à répondre à l'appel à projets « Jeunesse » du Département,

**Autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la présente de décision.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**  
Président

**Francis CHABANE**  
Secrétaire de séance

